



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 février 2024
Convocation du : 15 février 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq janvier à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Lahcem AIT EL HAJ, Philippe CATTOIRE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexis DEBUISSON

DE24.08

FINANCES**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS****SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2024***Autorisation - Approbation*

388

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2024.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations avec lesquelles la Ville d'Armentières est liée par convention, ou à qui elle a versé, mensuellement, une dotation au titre des Chèques Emploi Associatif.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2023</u>	<u>Montant provisoire proposé 2024 75 %</u>	<u>1^{er} Trimestre 2024 déjà perçu</u>	<u>Solde provisoire proposé 2024</u>
65748/316	Le Vivat	339 697 €	254 773 €	84 924 €	169 849 €
65748/338	Centre Social Salengro (1)(plus 40 000€ d'avance sur subvention 2024 versés en 2023)	145 751 € 50 000 € * 40 000 € (1)	69 313 € (1)	36 438 €	32 875 €
	Centre Social les 4 Saisons	157 257 €	117 943 €	39 314 €	78 629 €
65748/30	Club Léo Lagrange	224 721 €	168 541 €	56 180 €	112 361€
	Jeunesse Athlétique Armentéroise (1)(plus 20 000€ d'avance sur subvention 2024) versés en 2023)	79 024 €	39 268 € (1)	9 756 €	29 512 €

- chèques emploi associatifs	20 700 €	15 525 €	5 175 €	10 350 €
Société La Jeune Garde - subvention fonctionnement	4 798 €	3 599 €	1 333 €	2 266 €
- chèques emploi associatifs	25 920 €	19 440 €	7 200 €	12 240 €
Sports Ouvriers Armentériois Basket (2) (plus 25 000€ d'avance sur subvention 2024) versés en 2023)	87 604 €	40 703 € (1)	6 835 €	33 868 €

* Les 50 000 € supplémentaires versés au Centre Social Salengro au cours du 1^{er} trimestre 2023 correspondent au soutien de la Ville d'Armentières pour le projet de création de l'Entreprise à But d'Emploi dans le cadre du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (délibération DE23.021 du 9 février 2023).

Ces subventions seront versées en neuf mensualités, de Avril à Décembre 2024, sauf pour la JAA et les SOA Basket.

Pour la JAA et les SOA Basket, ces subventions seront versées en trois mensualités, de Avril à Juin 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

N'ont pas pris part au vote :

Pour Le Vivat : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER.

Pour le Centre Social Salengro : Hugues QUESTE

Pour le Centre Social les 4 Saisons : Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Christiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON

Pour le Club Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

ADOPTÉE A LA MAJORITE :

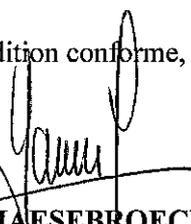
- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Alexis DEBUISSON
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille